Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID: 051-215104985-20221214-2022_12_09-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 décembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés: M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et Mme LEMAIRE.

En exercice : 27

Présents: 18 Pouvoirs: 5 Pour: 22 Contre: 1 Abstentions: Mme CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet: Subvention exceptionnelle - Association « Stand with Ukraine »

 SV/N° 2022 - 12 - 09

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que Mme et MM. les Sénateurs de la Marne ont souhaité faire aux Conseils Municipaux de leur département qu'ils s'étaient récemment entretenus avec des maires de plusieurs villes ukrainiennes venus à Paris à l'invitation de l'Association des Maires de France.

À la suite de ces échanges bouleversants, ils ont souhaité relayer la demande de l'association « Stand with Ukraine ».

Celle-ci, en partenariat avec les autorités ukrainiennes et l'ambassade d'Ukraine en France, propose d'accompagner les collectivités françaises qui le souhaitent pour nouer des liens privilégiés avec des communes ukrainiennes, et de fournir à ces communes ukrainiennes des générateurs ou autre matériel indispensable, l'association assurant la logistique de l'achat et du transport.

M. le Maire ajoute que, depuis de très nombreuses années, la Ville se montre solidaire des populations victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés.

M. Adnot demande la parole, M. le Maire la lui accorde. M. Adnot s'étonne que la Ville veuille verser une subvention à une association non sézannaise. M. le Maire lui répond que, visiblement, M. Adnot n'a pas écouté ce qu'il vient d'expliquer. M. Adnot réplique qu'on envoie des canons, qu'on forme des militaires et demande qui vérifiera le bon usage des fonds, car tout le monde sait que l'Ukraine est l'un des pays les plus corrompus au monde. M. le Maire répond que le Conseil Municipal n'est pas sollicité pour examiner la situation

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

internationale ou la politique nationale, qu'il s'agit là d'applomente aide à des populations durement touchées par la guerre, et que la caution apportée par la cauti de la Marne doit suffire à rassurer les élus.

Compte tenu de l'hiver très rude que va traverser le peuple ukrainien déjà durement éprouvé par ces longs mois de guerre,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à la majorité,

Article unique - décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 440 € (soit 0,50€/Sézannais) à l'association « Stand with Ukraine».

Pour extrait certifié conforme.

Signé: Le Maire, Sacha HEWAK